le grand Toulouse
communauté urbaine

Direction Aménagement
et Développement Urbain



Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25 avril 1986

4ème Modification

1 – DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

Dossier approuvé par
Délibération du Conseil de Communauté
du 09 juillet 2009

Mairie de CASTELGINEST

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Publié par affichage

le 16 JUIL. 2009

et déposé à la Préfecture
le 16/07/09

Grand Toulouse
communauté urbaine

Conseil de communauté du 9 juillet 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2009-07-URB-01

Modification du PLU de Castelginest devenu PLU du Grand Toulouse, commune de Castelginest : Approbation de la 4ème modification

L'an deux mille neuf le neuf juillet à quatorze heures trente, sous la Présidence de Monsieur Pierre Cohen, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	66
Procurations :	15
Date de convocation :	3 juillet 2009

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA

	Mme Michèle BLEUSE
	M. René BOUSCATEL
	M. Stéphane CARASSOU
	M. Joël CARREIRAS
	M. Thierry COTELLE
	Mme Anne CRAYSSAC
	Mme Martine CROQUETTE
	M. Romain CUJIVES
	Mme Vincentella DE COMARMOND
	Mme Monique DURRIEU
	M. Jean-Michel FABRE
	M. Philippe GOIRAND
	Mme Maryse JARDIN-LADAM
	M. Pierre LACAZE
	M. Jean-Luc LAGLEIZE
	Mme Régine LANGE
	M. Alexandre MARCIEL
	M. Bernard MARQUIÉ
	M. Henri MATEOS
	M. Antoine MAURICE
	Mme Cécile RAMOS
	M. Jean-Christophe SELLIN
	Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL
	Mme Mireille ABBAL
	Mme Danielle BUYS
	M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY
	Mme Marie-Hélène BERGES
	M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART
	M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Colomiers	M. Guy LAURENT	M. Louis GERMAIN
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS	M. Georges BEYNEY
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Launaguet	M. Henri MILHEAU	Mme Arlette SYLVESTRE
Toulouse	Mme Malika ARADJ	M. Jean-Luc LAGLEIZE
	M. Abdelkader ARIF	Mme Vincentella DE COMARMOND
	M. François BRIANÇON	M. Stéphane CARASSOU
	Mme Danielle CHARLES	M. Antoine MAURICE
	M. François CHOLLET	M. René BOUSCATEL
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Danièle DAMIN	M. Roger ATSARIAS
	M. Etienne MORIN	Mme Maryse JARDIN-LADAM
	Mme Claude TOUCHEFEU	M. Jean-Michel FABRE
	Mme Gisèle VERNIOL	Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Balma	M. Stéphane COPPEY
Colomiers	Mme Corine BARRERE
	M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	Mme Marie DEQUE
	M. Serge DIDIER
	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	M. Jean-Pierre HAVRIN
	Mme Saliha MIMAR
	Mme Erwane MONTHUBERT
	M. Jean-Luc MOUDENC
	Mme Dominique PY
	Mme Elisabeth TOUTUT
	M. Jean-Charles VALADIER
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA

Délibération n° 2009-07-URB-01

Modification du PLU de Castelginest devenu PLU du Grand Toulouse, commune de Castelginest : Approbation de la 4ème modification

Exposé

Le projet de 4ème modification du POS valant PLU du Grand Toulouse, commune de Castelginest est présenté aujourd'hui au Conseil en vue de son approbation.

Par arrêté en date du 27 février 2009 le Président du Grand Toulouse a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Castelginest.

En parallèle, la révision du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest et sa transformation en PLU a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 12 décembre 2008, pour la poursuite de la procédure engagée par la commune le 8 avril 2003.

Cette procédure de modification a trois objectifs :

- Permettre l'extension de la station d'épuration : par une adaptation du règlement écrit de la zone NC ainsi que par l'extension de l'emplacement réservé nécessaire à l'emprise du projet
- Mettre à jour des servitudes ; intégration du Plan de Prévention des Risques Sécheresse approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2005
- Modifier le règlement écrit : article 7 de la zone UB règlementant l'implantation des constructions sur limites séparatives.

Dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs prévue par la procédure de modification, 5 avis ont été reçus :

- La Mairie de Bruguières, en date du 26 mars 2009
- Tisséo SMTC, en date du 3 avril 2009,
- Le Conseil Régional, en date du 16 avril 2009,
- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne en date du 24 avril 2009,
- Le SMEAT en date du 17 juin 2009

Le projet de modification a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Madame GROLLEAU, commissaire enquêteur, du 27 mars au 27 avril 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que 7 observations et 3 lettres ont été consignées dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Castelginest.

Une remarque en 3 points a été inscrite dans le registre déposé au Grand Toulouse.

Le bilan des avis et observations, c'est à dire l'ensemble des remarques ou avis ainsi que les réponses du Grand Toulouse figurent dans le bilan joint en annexe de la présente délibération.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet de 4ème modification du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest, en recommandant la prise en compte des observations émises au cours de cette enquête publique dans le cadre de la révision du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest et sa transformation en PLU, actuellement engagée.

Le Grand Toulouse étant compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu, il est donc proposé d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Castelginest telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 1986 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de Castelginest,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Castelginest, en date du 8 avril 2003 prescrivant la révision du POS de la commune et le lancement de la concertation du public sur l'élaboration du P.L.U,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse en date du 12 décembre 2008 approuvant la poursuite de la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 27 février 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Castelginest,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 27 mars au 27 avril inclus,

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 mars au 27 avril 2009 inclus,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Castelginest en date du 19 juin 2009,

Considérant que les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest,

Vu l'avis favorable du Bureau du 5 juin 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la quatrième modification du POS du Grand Toulouse, commune de Castelginest, telle qu'elle figure dans le dossier modifié annexé à la présente.

Article 2

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Castelginest pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de POS valant PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Castelginest et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS valant PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents à la présente décision.

Résultat du vote :

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN

ANNEXE
Avis et observations portées sur le projet de 4ème modification du POS du Grand Toulouse, Commune de Castelginest

La phase de concertation préalable :
Les Personnes publiques associées ont répondu pour :

- La Mairie de Bruguières, en date du 26 mars 2009
- Tisséo SMTC, en date du 3 avril 2009,
- Le Conseil Régional, en date du 16 avril 2009,
- La Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne en date du 24 avril 2009
- Le SMEAT en date du 10 juin 2009,

et ont émis un avis favorable au projet de modification

La phase d'enquête publique du 27 mars 2009 au 29 avril 2009 inclus :
Le public a consigné 7 observations et 3 lettres dans le registre ouvert à la mairie de Castelginest, et une remarque en 3 points sur celui ouvert au Grand Toulouse.

Les observations du public et les réponses apportées peuvent être résumées de la manière suivante :

Concernant **le projet de station d'épuration**, les remarques portent principalement sur :

- Le manque d'information du public de Castelginest
- Le regret qu'un débat public n'ait pas été réalisé
- Le manque d'étude générale des réseaux d'assainissement jusqu'à la Garonne
- Les nuisances diverses liées à cet équipement.

L'information légale relative à l'enquête publique a été respectée, et la publicité effectuée au-delà des préconisations minimum légales.
Le dossier de modification du PLU portait sur l'extension de l'Emplacement Réservé et la règlementation du secteur.
Le projet de station d'épuration a déjà fait l'objet d'une étude de sites multicritères d'implantation et sa réalisation relèvera d'une procédure d'autorisation préalable, régie par le Code de l'Environnement, et comportant une phase d'enquête publique.

Quatre personnes ont exprimé leur satisfaction de voir la mise en place de la nouvelle station d'épuration.

Concernant **la modification de l'article 7 de la zone UB :**

Elle permettra l'implantation de constructions sur limites séparatives, en règlementant les hauteurs et en clarifiant les possibilités de construction ou d'extension, indépendamment de leur affectation.

Concernant **l'intégration du Plan de Prévention des Risques Sécheresse :**
Pas de commentaire dans le cadre de l'enquête ; Il s'agit d'un document approuvé, à joindre aux annexes, à la demande de Monsieur le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Procurations : 7

Délibération rendue exécutoire

Convocation du Conseil Municipal en date du 12 juin 2009
Affichage en date du : 12 juin 2009
Publication de la présente en date du : - 1 JUIL. 2009
N°: 2009/ 842

L'an deux mille neuf,
le dix-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire.**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Secrétaire de Séance : Melle Frony VANHEGHE et M. Nicolas LACAM.

REÇU le - 1 JUIL. 2009 PREFECTURE de la Hte-GARONNE

OBJET : APPROBATION DE LA 4ème MODIFICATION DU POS DE LA COMMUNE.

Suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la 4ème modification du POS de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la 4ème modification du POS de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultat du vote :
Pour : 27
Contre : 2
Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 22 juin 2009

Pour le Maire, *Grégoire CARNEIRO,*
BÉATRICE URSULE
Adjointe Déléguée

Maire de CASTELGINEST

MAIRIE DE CASTELGINEST (Haute-Garonne)

Publié par affichage

le 27 FEV. 2009

et déposé à la Préfecture
le 27/02/2009

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
4EME MODIFICATION DU POS DE LA COMMUNE DE CASTELGINEST, DEVENU « POS DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE CASTELGINEST»

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008, portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

VU la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 1986 approuvant le POS de Castelginest,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2003 lançant la révision du Plan d'Occupation des Sols pour sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Castelginest

VU la décision du Tribunal Administratif du 12 Février 2009 désignant Madame Claudette GROLLEAU, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 4ème modification du POS, et demeurant 32, route de Belberaud, 31 450 POMPERTUZAT.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.

APRES avoir consulté Madame Claudette GROLLEAU, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une modification du POS afin de procéder

- à des adaptations réglementaires écrites de la zone NC
- à la modification d'un emplacement réservé en bord de l'Hers pour permettre l'extension d'une station d'épuration,
- à des modifications réglementaires de la zone UB.
- ainsi qu'à l'intégration au titre des servitudes du POS, du Plan de Prévention des Risques Sècheresse (PPRS)

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du « Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Castelginest » pour une **durée de 34 jours consécutifs à compter du vendredi 27 mars 2009 jusqu'au mercredi 29 avril 2009 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné, Madame Claudette GROLLEAU, secrétaire de Mairie à la retraite, demeurant 32, route de Belberaud, 31450 POMPERTUZAT, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la modification du Plan d'Occupation des Sols ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Castelginest pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- Mairie de Castelginest, Grand Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest, du lundi au samedi aux heures habituelles d'ouverture au public.
- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Castelginest, Grand Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest. Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du POS après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.93.37 et des services de la commune de Castelginest

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Castelginest:

- Mairie de Castelginest, Grand Place du Général de Gaulle, 31780 Castelginest, les :

*** vendredi 27 mars 2009 de 14 h à 18h,**
*** samedi 4 avril 2009 de 9h à 12h,**
*** mercredi 29 avril de 14h à 18h.**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par Le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur Le Maire de Castelginest dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la maire de Castelginest.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Castelginest et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la modification du POS objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Castelginest.

Fait à Toulouse, le 27 FEV. 2009

Le Président

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX

Pierre COHEN

Transmis au contrôle de légalité le : 27 février 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 27 février 2009

Certifié exécutoire le : 27 février 2009

AVIS DE PUBLICITE - PROCEDURE ADAPTEE

Acheteur public: Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Adresse de l'acheteur public: BP 34, 413, rue d'Esparsac, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE.

Objet du marché: Réalisation d'études préalables à la création de la zone d'activité de MANSONVILLE.

Caractéristiques principales: Réalisation des études d'opportunité commerciale, techniques et faisabilité et du programme de l'opération.

A titre indicatif, les prestations débuteront vers: Avril 2009 pour une durée de 3 mois.

Mode de passation: Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés publics.

Justificatifs à produire: Eléments demandés en application de l'article 45 et 46 du Code des Marchés publics (CMP) et précisés au règlement de consultation.

Modalités de financement et de paiement: Budget communautaire.

Critères de jugement des offres: Fixés dans le règlement de consultation.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus: Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, BP 34, 413, rue d'Esparsac, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE, tél. 05.63.65.34.26, fax: 05.63.65.35.42, email: s.champie@cc-lomagne82.fr

Adresse renseignements d'ordre administratif et/ou technique: CCLTG. Contact: Sandrine CHAMPIE.

Adresse où les offres doivent être transmises: Même adresse que ci-dessus sous pli cacheté portant les mentions «Objet de la consultation»: réalisation d'études préalables à la création de la zone d'activité de MANSONVILLE» et «Ne pas ouvrir» par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé.

Date limite de réception des offres: 5 mars 2009, 12 heures.

Date d'envoi de l'avis à la publication: 6 février 2009.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché: Centre Communal d'Action Sociale de TOULOUSE.

Procédure de passation: Marché avec procédure adaptée conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés publics.

Objet du marché: Fourniture de matériels et de produits: électriques, peinture, papiers peints, revêtement de sol.
- LOT N° 1 - Fournitures électriques.
Montant annuel compris entre 20.000 et 40.000€ HT.
- LOT N° 2 - Fourniture de peinture, papiers peints, revêtements de sol.
Montant annuel compris entre 20.000 et 60.000€ HT.

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être retiré: Centre communal d'action sociale de TOULOUSE, services techniques, 2 bis, rue de Belfort, BP 70413, 31004 TOULOUSE CEDEX, tél. 05.61.51.85.86, fax: 05.61.62.26.92.
Adresse internet: **servicetechniques@ccas-toulouse.fr**
Il est également téléchargeable sur le site internet: **http://www.marches-securises.fr**

Critères d'attribution: Prix des prestations, 50%; qualité des produits, 30%; délais de livraison, 20%.

Date limite de remise des offres: 11 mars 2009 à 16 heures.

Date d'envoi de l'avis à la publication: 6 février 2009.

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Services

Identification du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: Catégorie: Région.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: Oui.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Nom de l'organisme: SA COGEMIP (Société d'économie mixte), mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage: région Midi-Pyrénées; correspondant: Patrick NGO, 54, boulevard de l'Embouchure, Central Parc, bâtiment D, BP 22414, 31086, TOULOUSE CEDEX; France; tél. 05.62.72.71.00; poste: 05.62.72.71.31; fax. 05.61.57.23.13. Courriel: patrick.ngo@cogemip.fr; adresse internet (URL): http://www.cogemip.fr

Objet du marché: Assurances construction pour restructuration générale au LP Elisabeth et Norbert-Casteret, à SAINT-GAUDENS.

Lieu d'exécution: LP Elisabeth et Norbert-Casteret à SAINT-GAUDENS, 27, avenue de l'Isle, BP 198, 31806 SAINT-GAUDENS CEDEX.

L'avis concerne: Un marché public.

Caractéristiques principales: L'opération à assurer concerne la réalisation de travaux portant sur : extension et restructuration du lycée. Le coût prévisionnel de l'ouvrage (honoraires + travaux) est évalué à ce jour à 3.202.035 € TTC. A titre prévisionnel, les travaux devraient débuter au mois de **février 2009.**

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux): Les prestations d'assurance sont décomposées en 2 lots séparés.

Acceptation des variantes: Non.

Prestations divisées en lots: Oui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure: Procédure adaptée.

Conditions de délai: Date limite de réception des offres: **2 mars 2009, à 12 heures.**

Renseignements complémentaires: Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: 32713.

Autres informations: Les documents de la consultation seront remis gratuitement, uniquement sous la forme d'un support papier, à chaque candidat qui en fera la demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous; la transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée; autres renseignements: voir le règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les renseignements complémentaires peuvent être obtenus: d'ordre administratif et technique. Nom de l'organisme: COGEMIP.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus: COPIE REPRO, 77, avenue des Minimes, 31200 TOULOUSE, tél. 05.61.57.57.00; fax. 05.61.57.57.27.

ANNEXE II: Renseignements relatifs aux lots.

- LOT N° 1 - Description succincte: assurance dommage ouvrage/constructeur non réalisateur, garanties annexes.
- LOT N° 2 - Description succincte: assurance tous risques chantier.

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Maitre de l'ouvrage : Mairie de Villeneuve-de-Rivière. Personne responsable du marché : . Correspondant : M. Jean-Yves DUCLOS (Maire) Place de la Mairie, 31800 Villeneuve-de-Rivière tél. : 0561945575 télécopieur : 0561952407, courriel : mairie.villeneuve4@wanadoo.fr
Objet du marché : Travaux de réalisation de l'assainissement eaux usées - Programme 2008-2009

Type de marché de travaux : Marché de travaux d'Exécution

Lieu d'exécution et de livraison : territoire communalVilleneuve-de-Rivière
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncées ci-dessous avec leur pondération :
- 70% Prix
- 20% valeur technique
- 10% délai d'exécution

Procédure : Appel d'offres ouvert

Attribution du marché : résultat du marché unique:
Date d'attribution du marché : 22 Janvier 2009
Titulaire : S.E.E BAYOLRoute de Pau, 65420 IBOS .
montant du marché : 168 568,50 H.T Euros
Trache Conditionnelle(s):34 560,50 euro(s) H.T.
Tranche ferme : 134 008,00 euro(s) H.T.
nombre d'offres recues: 6.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 Fevrier 2009

Avis publics

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand TOULOUSE

Enquête publique relative à la 1re modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand TOULOUSE, commune de QUINT-FONSEGRIVES»

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de première modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de QUINT-FONSEGRIVES», sera ouverte du **mardi 3 mars 2009 au vendredi 3 avril 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants: adaptations réglementaires de la zone 1AUb; adaptations réglementaires mineures; intégration de dispositions favorables au développement durable.

A cet effet, Madame PAGES, directrice d'école à la retraite, a été désignée par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie de QUINT-FONSEGRIVES (hôtel de ville, 31130 QUINT-FONSEGRIVES) et au siège du Grand TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de QUINT-FONSEGRIVES: **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le samedi, de 9 heures à 12 heures;**
- au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de QUINT-FONSEGRIVES: **mercredi 4 mars 2009, de 14 h 30 à 17 h 30; jeudi 19 mars 2009, de 9 heures à 12 heures; vendredi 3 avril 2009, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 1re modification du PLU, mairie de QUINT-FONSEGRIVES, hôtel de ville, 31130 QUINT-FONSEGRIVES.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de QUINT-FONSEGRIVES.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public du Grand TOULOUSE et à la mairie de QUINT-FONSEGRIVES.

Vie des sociétés

Divers

RECTIFICATIF

IMOFROM

Société par actions simplifiée
au capital social de 40.000 €
183, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 443 262 332

La société 3A GROUPE, en sa qualité d'actionnaire unique de la société IMOFROM, a décidé la dissolution anticipée de ladite société à effet du **31 décembre 2008,** au terme d'une décision en date du **21 novembre 2008** (et non du **21 novembre 2005** comme indiqué dans la parution du **9 décembre 2008**).

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES
VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements, conseils, devis...

Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05.62.11.95.02

LA DÉPÊCHE DU MIDI

B2223201

CONSULTATION DES MARCHÉS PUBLICS

ladepeche-marchespublics.com
Le plus grand marché public de la région

le plus grand marché public de la Région 10 472 marchés en 2005

Membre du réseau Francemarchés, www.francemarches.com

VOTRE ANNONCE !

dans LA DÉPÊCHE DU MIDI et sur LADEPECHE.fr

1 Comment faire paraître votre annonce ?

- **Par téléphone :** N°Azur 0 810 20 20 69 (PRIX APPEL LOCAL) CB
- **Par internet : www.ladepeche.fr**
Acheter votre annonce en ligne, réglement par CB.
- **Par courrier :** adressez la grille accompagnée de votre chèque (à l'ordre de Occitane de Publicité) à l'adresse suivante : La Dépêche du Midi, Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse Cedex 9
- **Par fax : 05 62 11 37 32**
- **Dans votre agence La Dépêche la plus proche :**
- **TOULOUSE :** Avenue Jean-Baylet ou 46, allées Jean-Jaurès.
- **SAINT-GAUDENS :** 2, place du Maréchal Juin.

2 Particuliers, rédigez votre texte ici

Un mot par case. Les coordinations et articles ne comptent pas. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone dans le texte de votre annonce.

mots supplémentaires (voir tarif)

Prix de votre bien en vente immobilière pour rubriquage

Offres et demandes d'emploi, téléphonez au 05 62 11 37 00

3 Choisissez votre formule

Tarif pour un département au choix		2 samedis + 4 semaines web	4 samedis + 4 semaines web	Mots supplémentaires
31	IMMO	20	30	0,5
	AUTO	18	28	0,5
	BONNES AFFAIRES	7	12	0,5
47 81 65	IMMO	17	25	0,5
	AUTO	16	26	0,5
	BONNES AFFAIRES	7	12	0,5
9 11 12 32 46 82	IMMO	14	20	0,5
	AUTO	15	23	0,5
	BONNES AFFAIRES	6	10	0,5

Tarifs immobiliers hors rubrique immo d'entreprises et d'affaires.
Pour plus de renseignements, nous contacter au 0810 20 20 69.

Vos avantages :
- si 2 départements -25%
- si 3 départements -35%
- si 4 départements et plus -50%

4 Vos coordonnées

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
Ville .....
C.P. .....
Tél .....

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse

Révision du POS de la commune de TOURNEFEUILLE, devenu POS du Grand Toulouse, commune de TOURNEFEUILLE, en vue de sa transformation en PLU et approbation des modalités de concertation

Par délibération en date du **20 mars 2009,** le Conseil de Communauté du Grand Toulouse, dans le cadre de ses nouvelles compétences, notamment en matière de Plan Local d'Urbanisme et document en tenant lieu, a décidé de lancer la révisioin du Plan d'Occupation des Sols de la commune de TOURNEFEUILLE, devenue POS du Grand Toulouse, commune de TOURNEFEUILLE, en vue de sa transformation en PLU.

Il a également approuvé l'ouverture de la concertation suivant ces modalités:
- Informations par voie de presse, site internet ou tout autre moyen jugé utile, sur les principales étapes de la procédure;
- Exposition permanente et évolutive jusqu'à l'arrêt du projet de PLU en mairie et au siège du Grand Toulouse;
- Mise à disposition, pour le public, d'un registre pour consigner des observations en mairie et au siège du Grand Toulouse;
- Organisation de deux réunions publiques au cours de la procédure, le public étant informé de ces réunions par voie de presse et d'affichage en différents lieux de la commune et au siège du Grand Toulouse.

Cette délibération est affichée en mairie de TOURNEFEUILLE et au siège du Grand Toulouse.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse

Enquête publique relative à la 4e Modification du Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, commune de CASTELGINEST

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de 4e Modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de CASTELGINEST, est ouverte **du vendredi 27 mars au mercredi 29 avril 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants:
- à des adaptations réglementaires écrites de la zone NC
- à la modification d'un emplacement réservé en bord de l'Hers pour permettre l'extension d'une station d'épuration;
- à des modifications réglementaires de la zone UB;
- ainsi qu'à l'intégration au titre des servitudes du POS, du Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS).

A cet effet, Madame GROLLEAU, secrétaire de mairie à la retraite, a été désignée par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de CASTELGINEST (place du Général-de-Gaulle, 31780 CASTELGINEST) et au siège du Grand Toulouse (1, place de La-Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- à la mairie de CASTELGINEST: du lundi au samedi, aux heures habituelles d'ouverture au public;
- au siège du Grand Toulouse: **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur RDV au 05.34.41.92.03.

Madame le commissaire enquêteur recevra en mairie de CASTELGINEST: **vendredi 27 mars, de 14 heures à 18 heures; samedi 4 avril, de 9 heures à 12 heures; mercredi 29 avril 2009, de 14 heures à 18 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le commissaire enquêteur, 4e Modification du POS, mairie de CASTELGINEST, Hôtel de ville, place du Général-de-Gaulle, 31780 CASTELGINEST.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 1 mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CASTELGINEST.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de CASTELGINEST.

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse

Révision du POS de la commune de SAINT-ALBAN, devenu POS du Grand-Toulouse, commune de SAINT-ALBAN, en vue de sa transformation en PLU et approbation des modalités de concertation

Par délibération en date du **20 mars 2009,** le Conseil de Communauté du Grand Toulouse, dans le cadre de ses nouvelles compétences, notamment en matière de Plan local d'urbanisme et document en tenant lieu, a décidé de lancer la révision du Plan d'occupation des sols de la commune de SAINT-ALBAN, devenu POS du Grand Toulouse, commune de SAINT-ALBAN, en vue de sa transofrmation en PLU.

Il a également approuvé l'ouverture de la concertation suivant ces modalités:
- Informations par voie de presse ou tout autre moyen jugé utile, et notamment dans le journal «De vous à nous»;
- Informations ponctuelles sur le panneau lumineux en face de la mairie de SAINT-ALBAN;
- Mise à disposition, pour le public, d'un registre pour consigner des observations en mairie et au siège du Grand Toulouse;
- Exposition de panneaux informatifs en mairie et au siège du Grand Toulouse sur une durée de 1 mois au moins selon les avancées de la procédure de la révision, le public étant informé de ces expositions par voie de presse et d'affichage en différents lieux de la commune et au siège du Grand Toulouse;
- Organisation de deux réunions publiques au minimum au cours de la procédure, le public étant informé de ces réunions par voie de presse et d'affichage en différents lieux de la commune et au siège du Grand Toulouse.

Cette délibération est affichée en mairie de SAINT-ALBAN et au siège du Grand Toulouse.

CONSULTATION DES MARCHÉS PUBLICS

ladepeche-marchespublics.com
Le plus grand marché public de la région

le plus grand marché public de la Région

Membre du réseau Francemarchés, www.francemarches.com

COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

AVIS AU PUBLIC

Approbation de la carte communale

Par délibération en date du **4 décembre 2008**, le conseil municipal a décidé d'approuver la carte communale sur le territoire de la commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE.

Cette carte a été également approuvée par arrêté préfectoral en date du 18 février 2009, publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Le dossier de carte communale approuvée est à la disposition du public à la mairie d'AURIAC-SUR-VENDINELLE, à la Direction départementale de l'Equipement à TOULOUSE et dans les locaux de la préfecture de la Haute-Garonne à TOULOUSE.

Le maire, Michel TESTE.

Vie des sociétés

Création

RECTIFICATIF

Dans l'annonce publiée le **10 mars 2009,** sur le journal «La Dépêche du Midi» concernant la constitution de la société NATABY, il convenait de lire que le siège social est: Centre commercial E. LECLERC, allée de Fraixinet, 31120 ROQUES-SUR-GARONNE, et non pas Centre commercial E. LECLERC, 31120 ROQUES-SUR-GARONNE comme il a été indiqué.

Modifications

PROJET DE FUSION

CEGELEC SUD-OUEST
S.A. au capital de 6.026.310 €
11, impasse des Arènes,
31082 TOULOUSE CEDEX 1
Immatriculée au RCS de TOULOUSE
sous le N° 438 053 399

A2M PARTICIPATION
SAS au capital de 661.500 €
30, rue Jean-Rostand, ZI Val de Caussels,
81000 ALBI
Immatriculée au RCS d'ALBI
sous le N° 453 251 787

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du **16 mars 2009** à TOULOUSE, les sociétés CEGELEC SUD-OUEST et A2M PARTICIPATION ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société A2M PARTICIPATION par la société CEGELEC SUD-OUEST.

L'évaluation des biens transmis s'établit à:
Actif: 2.745.584 €
Passif: 883.692 €
Le mali de fusion est de 2.468.959,25 €.

La société CEGELEC SUD-OUEST détenant la totalité des actions de la société A2M PARTICIPATION, il n'y a pas lieu à augmentation de capital. Compte tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée, depuis le **1er janvier 2009** jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante.

La société A2M PARTICIPATION sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalsiation définitive de la fusion.

Le projet de fusion a été déposé aux greffes des tribunaux de commerce d'ALBI et de TOULOUSE le **24 mars 2009.**

Pour avis.

Divers

AVIS

Additif à l'annonce parue le **31 mars 2009** concernant la SARL ACTIONERIS.

Il ne convenait pas de lire:

Sigle: ACT.

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES
VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements, conseils, devis...
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05.62.11.95.02

LA DÉPÊCHE DU MIDI

02222201

Informations

Le don d'organes :

Le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité, cet acte est donc entièrement gratuit. C'est également un acte anonyme, aussi bien pour le donneur, que pour le receveur. Toutefois, la famille du donneur peut être tenue au courant du résultat des greffes par les équipes médicales.

Le don d'organes ne peut intervenir qu'en cas de mort «cérébrale». C'est un état particulier dans lequel le cerveau est irrémédiablement détruit, mais où les équipes médicales peuvent maintenir artificiellement l'activité cardiaque et la respiration durant quelques heures. D'où la nécessité d'une décision rapide pour organiser un éventuel prélèvement.

Le prélèvement est un acte chirurgical effectué avec toutes les précautions pour respecter l'aspect extérieur du corps. Il est alors rendu immédiatement à la famille, selon les souhaits du défunt, ou, à défaut, selon ses décisions. Aucun frais relatif au transport du corps en rapport avec le prélèvement n'est à la charge de la famille.

INFORMATIONS

Le don du corps:

Le don du corps n'est pas à confondre avec le don d'organes car il s'agit de léguer à la science son corps en totalité. Le corps servira alors à l'enseignement de l'anatomie aux futurs médecins et chirurgiens ou à des recherches médicales dans différents domaines.

Pour léguer votre corps:

Vous seul pouvez en prendre la décision, de votre vivant. C'est la démarche volontaire et personnelle. Vous pouvez exécuter cette démarche auprès de la Faculté de médecine de votre région qui vous délivrera une carte de donateur.
Le corps ne sera, en aucun cas, rendu à la famille. Il sera crématisé et les cendres seront dispersées de façon anonyme au Jardin du souvenir.

Démarche payante:

Afin de léguer son corps, une participation aux frais de fonctionnement du service est demandée à la constitution du dossier. Celle-ci varie selon les Facultés de médecine: vous recevrez une carte de donateur. Informez votre famille de votre décision car c'est elle qui préviendra la Faculté.
Le donateur peut, à tout moment, révoquer sa décision. Il lui suffit simplement de retourner sa carte de donateur.

Avis de décès

TOULOUSE

Le Président et le Conseil d'Administration de la F.N.A.R. (anciens de la résistance) sont profondèment attristés par le décès de son vice-président

Henri HEBRARD

Ancien réfractaire et maquisard
Corps Franc
de la Montagne Noire

survenu à l'âge de 88 ans.
L'incinération aura lieu le vendredi 3 avril à 10 h 45, au crématorium de Cornebarrieu.
Ni fleurs, ni couronnes.

FENOUILLET

Alain, Annie, Serge ALBY et leurs conjoints,
leurs enfants et petits-enfants
ont le regret de vous annoncer le décès de leur maman

Madame
Suzanne, Marie-Louise ALBY

survenu à l'âge de 89 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 2 avril 2009, à 15 h 30, en l'église d'Aucamville.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informer : PF Mandou de Fenouillet
2, rue de l'Eglise
Tél. 06.63.72.00.29

ROUEDE

Les familles GRENIER, BAYLAC, VERGES
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Marguerite GRENIER

survenu le 31 mars 2009 à l'âge de 98 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 3 avril, à 11 heures, en l'église de Rouède.

•

Le présent avis tient lieu de faire part et de remerciements.

LAGARDELLE-SUR-LEZE
LABARTHE-SUR-LEZE

Mme Andrée PAOUR, son épouse,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice PAOUR

survenu à l'âge de 89 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en la chapelle Notre-Dame de la Paix, à Lagardelle-sur-Lèze, le jeudi 2 avril 2009, à 10 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Labarthe-sur-Lèze.

•

La famille tient à remercier chaleureusement Maria pour son aide et sa gentillesse.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informer : P.F. Sud-Ouest
Tél.05.61.08.87.27.

LESPINASSE

Mme Renée CASTRES et M. Jean TORT, son compagnon ;
M. et Mme Serge CASTRES et leur fille Aurélie ;
Les familles SERRES et CARRAT,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Germaine CAROL

survenu le 28 mars 2009 à l'âge de 95 ans.
La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 31 mars en l'église de Lespinasse, suivie de l'inhumation à Lespinasse.

•

La famille remercie pour son dévouement le docteur Patrick Vanhecke, les infirmiers Pierre, Hervé et Vanessa et Sophie.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informer : P.F. Barrué
Saint-Jory
05.61.09.28.92.

SEILH

Nathalie ARCIZET et les trois enfants de Franck, Loïc, Mélanie
Fanny ;
la famille PESSEGUE,
parents et amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Franck PESSEGUE

survenu le vendredi 27 mars 2009, à l'âge de 40 ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 2 avril 2009, à 10 h 30, au crématorium de Cornebarrieu, suivies de l'incinération.
Adresse du deuil : PF Labeur, route de Mondonville, 31700 Cornebarrieu.

•

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

VENERQUE

M. Laurent et Nicolas FERREOL vous font part du décès de

Madame
Madeleine FISSON JAUBERT D'AUBRY DE PUYMORIN

survenu à l'âge de 64 ans.
L'incinération aura lieu le jeudi avril 2009, à 8 h 45, au crématorium de Cornebarrieu.

N'espère rien de l'homme
S'il travaille pour sa propre vie
Et non pour son éternité.

Antoine DE SAINT-EXUPÉ
(1900-194

TOULOUSE
MOISSAC

Mme Marilyne FANTOVA, son épouse et ses enfants ;
Mme Nicole FANTOVA, sa maman ;
ses frère et sœurs ;
Mme Ginette DARNAUD, sa belle-mère,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Denis FANTOVA

survenu à l'âge de 54 ans, à la suite d'une longue maladie.
La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 2 avril 2009, à 11 h en l'église de Lasbordes, suivie de l'inhumation au cimetière Moissac à 14 heures.

S'informer : PF du Sud-Ouest
Tél. 05.61.21.77.07

TOULOUSE
FOURCHAMBAULT (58

M. et Mme Richard MISIECH parents,
parents et alliés
ont la douleur de vous faire du décès de

Monsieur Thierry MISIE

La cérémonie religieuse ser célébrée le jeudi 2 avril 200 10 h 30, en l'église Sainte-M des-Anges, suivie de l'incin tion au crématorium de Co barrieu à 12 h 45.

SAINT-ALBAN

Mme Michèle RAIMBAUX, fille ;
ses enfants et petits-enfan parents et amis
vous font part du décès de

Madame Marcelle GA
Née CAJARC

survenu le 28 mars 2009, de 86 ans.
La cérémonie religieuse s célébrée le jeudi 2 avril 20 10 h 30, en l'église de Sair Alban, suivie de l'incinéra crématorium de Corneba

•

Le présent avis tient lieu faire-part et de remercie

S'informer : PF Barrué, Auca
Tél. 05.62.75.31.75

L'idée qu'on mourra est plu que mourir,
Mais moins que l'idée qu' est mort.

Marcel PROUST (18

notaires

Jacques WAINER
NOTAIRE ASSOCIE
Société Civile titulaire
d'un Office Notarial
168, Rue de la
République
BP n° 30006
31290 Villefranche-de-Lauragais

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Jacques WAINER, Notaire associé à VILLEFRANCHE de LAURAGAIS (31290) 168, rue de la république, le 20 février 2009, enregistré au S.I.E de TOULOUSE SUD EST le 24 février 2009 Bordereau 2009 / 281 n° 1,

La société dénommée LAUVAL, Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable au montant minimal de 7.622,45 € ayant son siège social à 31130 BALMA (Haute-Garonne) 14Bis, Rue Saint Jean, identifiée sous le numéro SIREN 442 138 681 et immatriculée au RCS de TOULOUSE.

A cédé à :

La Société dénommée SARL PIZZA BONICI BALMA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100,00 € ayant son siège social à 31130 BALMA (Haute-Garonne) 14bis, Rue Saint Jean, identifiée sous le numéro SIREN 510 077 522 et immatriculée au RCS de TOULOUSE.

Un fonds de commerce de VENTE DE PIZZA A EMPORTER, BOISSONS ET RESTAURATION RAPIDE connu sous le nom de PIZZERIA GALLUCHI situé et exploité à 31130 BALMA (Haute-Garonne), 14Bis, Rue Saint Jean,

La Société LAUVAL, est immatriculée pour l'exploitation de ce fonds au RCS de TOULOUSE sous le numéro SIREN 442 138 681.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix CINQUANTE MILLE EUROS (50,000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour TRENTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (31.540,00 €)
- aux éléments corporels pour DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (18.460,00 €)

Entrée en jouissance : le 20 février 2009.

Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Jacques WAINER, notaire où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis,
Maître WAINER.

---

notaires

SCP Pierre RIVIERE,
Elisabeth RIVIERE-JUNG
et Bernard AMOUROUX
Notaires Associés
31130 QUINT-FONSEGRIVES
10 Avenue José Cabanis

VENTE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre RIVIERE, le 27/02/2009, enregistré à TOULOUSE SUD EST le 03 mars 2009, Bord. 2009/320 Case N° 1 :

La société dénommée BAOBAB, société à responsabilité limitée au capital de 9.146,94 EUR, dont le siège social est à TOULOUSE (31000), 20, Place Occitane, identifiée au SIREN sous le numéro 337 939 615 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

A cédé à la Société dénommée ICWT, Société à responsabilité limitée au capital de 1.100,00 EUR, dont le siège est à SAINT-JORY (31790), 29 rue Aussonnelle, identifiée au SIREN sous le numéro 509 476 693 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE,

Un fonds de commerce de snack-bar-restaurant-traiteur sis à TOULOUSE (31000), 20, place Occitane, appartenant au cédant, connu sous l'enseigne "LA CASCADE" et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 337 939 615.

Jouissance le 27/02/2009.

Prix : CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (128.500,00 EUR) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 125.500,00 €
- aux éléments corporels pour 3.000,00 €

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à QUINT-FONSEGRIVES (31130) au siège de la société notariale susnommée, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion unique

BARREAU TOULOUSE

SUD LEX
AVOCATS
5 RUE DE LA POMME
31000 TOULOUSE

Suivant acte sous seing privé en date à Toulouse du 10 février 2009, enregistré à la Recette des Impôts de Toulouse Nord le 17 février 2009, bordereau 2009/266 case n° 19,

La Société Européenne d'Assurances, Société à responsabilité limitée au capital de 38 112 euros, dont le siège social est 145 avenue des Minimes 31200, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 399 574 656, représentée par son gérant Monsieur André-Pierre MOUNEYRES, **A CEDE**

à la société OLMES DIFFUSION, Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 17 avenue du Onze Novembre 09300, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVELANET sous le numéro 378 349 187, représentée par son gérant Monsieur Christian PEREIRA DA CUNHA, une activité de courtage en assurance, sis et exploité 145 avenue des Minimes à TOULOUSE, moyennant le prix de 138 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er février 2009.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Emmanuel MASSON 5 RUE DE LA POMME 31000 TOULOUSE

Pour avis

VENTE DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte SSP en date à Toulouse du 16 février 2009 enregistré à SIE TOULOUSE NORD le 2 mars 2009 (Bord. 2009/335 case n° 22), **Madame et Monsieur André BETIRAC** demeurant lieu dit Le Guirguy - 31330 LARRA **ont cédé à la Société BETIRAC - LEZAT C.C.M,** SARL au capital de 7 710 € dont le siège social est situé EN SALES - 31530 BRETX, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° : 437 619 737, **un fonds artisanal de travaux de charpente,** exploité jusqu'au 31 décembre 2008 lieu dit Le Guirguy - 31330 LARRA et depuis le 1er janvier 2009 à EN SALES - 31530 BRETX, pour lequel Monsieur André BETIRAC est identifié à l'INSEE sous le n° SIRET 323 430 900 00015 comprenant la clientèle, le nom commercial, l'achalandage, le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation, moyennant le prix de 20 000 € s'appliquant à concurrence de 19 000 € aux éléments incorporels et à concurrence de 1 000 € HT aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2009 et les oppositions au paiement du prix séquestré devront être, dans les dix jours de la dernière insertion légale, signifiées par acte extra-judidaire à la SELARL d'avocats DUMAINE - LACOMBE - RODRIGUEZ ayant son siège social 130 Rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 TOULOUSE où domicile a été spécialement élu à cet effet.

BARREAU TOULOUSE

ERIC DARDENNE
Avocat à la Cour
27 rue de METZ
31000 TOULOUSE

Par acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 25 février 2009 enregistré au SIE de TOULOUSE NORD le 27 février 2009 Bordereau n° 2009/328 Case n° 2, **Me Jocelyne DUTOT,** Mandataire Judiciaire, demeurant 54 rue PARGAMINIERES 31000 TOULOUSE, ès qualité de Mandataire Judiciaire de la société LIZAREST SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 €, immatriculée au RCS de Narbonne sous le n° 485 289 136 dont le siège social est sis 29 Avenue de TOULOUSE 11 100 NARBONNE **a cédé à la société LE MOKAÏ,** Société A Responsabilité Limitée au capital de 30 000 euros, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 509 390 787 et dont le siège social est sis 48 Place Nicolas BACHELIER 31000 TOULOUSE **son fonds de commerce de RESTAURANT AVEC SERVICE A TABLE, LIBRE SERVICE, RESTAURANT A THEME, RESTAURANT** sis 48 Place Nicolas BACHELIER 31000 TOULOUSE pour le prix de 70 0000 euros soit 30 000 euros pour les éléments incorporels et 40 000 euros pour les éléments corporels.

Le Cessionnaire a à compter du 25 février 2009, la pleine propriété du fonds et rétroactivement au 2 janvier 2009 la jouissance du fonds.

Les oppositions sont irrecevables.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 25 février 2009, enregistré à Toulouse Rangueil, le 26 février 2009, B° 2009/289 Case 41, **la société LOLISENS,** SARL au capital de 2 000 € dont le siège social est situé à Tournefeuille (31170), 39 chemin de Fournalis, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° B 491 363 727 **a cédé à Mlle Eve MASSOT** demeurant à CUGNAUX (31270), 12 rue du Pré Vicinal, **un fonds de commerce de soins esthétiques** pour lequel la société LOLISENS est immatriculée au R.C.S de Toulouse, sous le n° B 491 363 727, exploité à TOURNEFEUILLE (31170), 39 chemin de Fournalis, avec jouissance à compter du 25 février 2009 et moyennant le prix global de 50,000 €, soit 25.000 € pour les éléments incorporels et 25.000 € pour les éléments corporels.

Les oppositions éventuelles seront reçues au Cabinet de Me Philippe HARTER, avocat à TOULOUSE (31100), 51 route d'Espagne où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

L'insertion au "bulletin officiel des annonces légales" sera requise conformément à la loi du 9 avril 1949 et au décret du 22 juillet 1950 dans les délais légaux.

LOGAM IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 124, Avenue de la Gloire
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 509 062 550

ADDITIF A L'APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Dans l'annonce parue le 23/01/2009, N° 2860, il y avait lieu de lire : «Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 29/12/2008, repris dans le procès verbal des décisions de l'associé unique en date à TOULOUSE du 29/12/2008, enr à SIE TOULOUSE SUD EST, le 26/01/2009, bord 2009/141, case 24.»

Pour avis

GÉRANCES

SARL BETIRAC - LEZAT C.C.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 710 Euros
Siège social : En Sales
31530 BRETX
RCS TOULOUSE : 437 619 737
(n° de gestion : 2001 B 950)

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date à Toulouse du 5 avril 2001 enregistré à la Recette des Impôts de Colomiers le 12 avril 2001, **Madame et Monsieur André BETIRAC ont donné à titre de location-gérance à la SARL BETIRAC - LEZAT C.C.M.** dont les caractéristiques sont ci-dessus précisées, **un fonds artisanal de travaux de charpente** initialement exploité au lieu dit le GUIRGUY 31330 LARRA avant d'être transféré à compter du 1er janvier 2009 par la société locataire-gérante à EN SALES - 31530 BRETX. Cette location-gérance a été résiliée avec effet du 1er février 2009 sans indemnité de part ni d'autre aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 janvier 2009 enregistré à SIE TOULOUSE NORD le 2 mars 2009 (Bord. 2009/335, case n° 21).

GAGNEZ DU TEMPS
AVEC LE PAIEMENT EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE

notaires

Maître Jacques
LE JANNOU
NOTAIRE
35 rue de Metz
31000 TOULOUSE

Suivant acte reçu par Me LE JANNOU notaire à TOULOUSE, 35 rue de Metz le 26/09/2008

Le bail gérance libre d'un fonds de commerce de BAR RESTAURANT exploité à TOULOUSE, 5 place Roguet consenti à la **SARL «L'ALADIN»** SIREN 502 584 618 RCS TOULOUSE.

Sera résilié purement et simplement, sans indemnité, à compter du 28/02/2009 date à laquelle M. Fabrice CROS, bailleur, demeurant à RAMONVILLE SAINT AGNE, 30 rue Jean Moulin reprendra possession du fonds.

Les oppositions, s'il y a lieu, en la forme légale, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Maître LE JANNOU Notaire à TOULOUSE, 35 rue de Metz.

Pour unique insertion

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
LIVE PICTURE DEVELOPPEMENT
SARL /3060
ZAC DE LA GRANDE BORDE
INNOPOLIS
31320 LABEGE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L621-125 de la loi du 25.01.85 codifiée est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
L'ART DU NET SARL 4714
72 AVENUE DE GASCOGNE
31490 LEGUEVIN

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 26.07.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

Vous constituez votre société
Vous augmentez votre capital
Vous transférez votre siège social
Vous changez de gérant
Vous cédez
votre fonds de commerce

Pensez
OPINION INDEPENDANTE

SERVICE ANNONCES LÉGALES
Nour HAJAR
Fatima SLAMNIA

SERVICE COMMERCIAL
Sophie DIDIER

TÉL : 05 34 31 23 23
FAX : 05 34 31 23 24

DIVERS

Grand Toulouse agglomération

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du «Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Castelginest »

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du «Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Castelginest», sera ouverte **du vendredi 27 mars 2009 au mercredi 29 avril 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- à des adaptations réglementaires écrites de la zone NC
- à la modification d'un emplacement réservé en bord de l'Hers pour permettre l'extension d'une station d'épuration,
- à des modifications réglementaires de la zone UB.
- ainsi qu'à l'intégration au titre des servitudes du POS, du Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS)

A cet effet, Madame GROLLEAU, secrétaire de Mairie à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Castelginest (Place du Général de Gaulle - 31780 Castelginest) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Castelginest : du lundi au samedi aux heures habituelles d'ouverture au public.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41 92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Castelginest :

- vendredi 27 mars 2009, de 14h à 18h
- samedi 4 avril 2009, de 9h à 12h,
- mercredi 29 avril 2009, de 14h à 18h.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - 4ème Modification du POS - Mairie de Castelginest - Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - 31780 Castelginest

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Castelginest.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Castelginest.

DIVERS

AVIS D'ATTRIBUTION

I. Acheteur public

REGION MIDI-PYRENEES

DAJ - Service des Marchés Publics

Hôtel de Région

22, boulevard du Maréchal Juin

31406 TOULOUSE Cedex 9

II. Objet des marchés

Marché N°2008-310 (lot 1) relatif à la conception rédactionnelle du Guide des Festivals

Marché N°2009-0004 (lot 2) relatif à la conception graphique et à l'exécution du Guide des Festivals

Marché N° 2009-0005 (lot3) relatif à la diffusion et à la distribution du Guide des Festivals

1. Type de marché

Marchés de services.

Marchés publics à bons de commande avec minimum ni maximum.

2. Nomenclature

Marché 2008-310 : Code CPV - Objet principal : 92312211-3 Services d'agence de rédaction

Marché 2009-0004 : Code CPV - Objet principal : 79822500-7 Services de conception graphique

Marché 2009-0005 : Code CPV - Objet principal : 64120000-3 Services de distribution de courrier

III. Type de procédure

1. Mode de passation

Accord-cadre au sens de la directive 2004/18 du 31 mars 2004.

Appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés publics (décret N°2006-975 du 1er août 2006)

2. Criteres d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères enoncés ci-dessous avec leur pondération

Pour le lot 1

1. Méthodologie appréciee à la lecture du mémoire technique fourni par le candidat (60%)

2. Montant de la proposition (40%)

Pour le lot 2

1. Pistes créatives (45%)

2. Organisation (35%)

3. Montant de la proposition (20%)

Pour le lot 3

1. Qualité du réseau proposé apprécié à la lecture du mémoire technique (40%)

2. Organisation et délai de mise en œuvre appréciés à lecture du mémoire technique (40%)

3. Montant de la proposition (20%)

IV. Attribution du marché

Marché N°2008-310

Marché attribué par la Commission d'appel d'offres du 25 novembre 2008 à :

URBAN PRESS - AGEEL

18 Rue des Couteliers

31000 TOULOUSE

Pour un montant minimum de 20 903,01 € HT soit 25 000,00 € TTC

Et un montant maximum de 83 612,04 € HT soit 100 000,00 € TTC

Marché N°2009-0004

Marché attribué par la Commission d'appel d'offres du 6 janvier 2009 à :

FAREM SARL

50 Rue Boulbonne

31000 TOULOUSE

Pour un montant minimum de 16 722,41 € HT soit 20 000,00€ TTC

Et un montant maximum de 66 889,63 € HT soit 80 000,00€ TTC

Marché N°2009-0005

Marché attribué par la Commission d'appel d'offres du 6 janvier 2009 à :

URBAN PRESS - AGEEL

18 Rue des Couteliers

31000 TOULOUSE

Pour un montant minimum de 45 986,62 € HT soit 55 000,00 € TTC

Et un montant maximum de 183 946,49 € HT soit 220 000,00 € TTC.

V. Renseignements complémentaires

1. Date de notification du marché

Marché n° 2008-310 notifié le 19 décembre 2008.

Marché n° 2009-0004 notifié le 11 mars 2009.

Marché n° 2009-0005 notifié le 10 mars 2009.

2. Juridiction compétente et voies de recours

Selon les dispositions de l'article L 551-1 du Code de Justice administrative, relatives au référé précontractuel, l'introduction du recours pouvant se faire jusqu'à la signature du marché,

En vertu de l'article R 421-1 du même code, un recours est possible dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision.

Un recours direct contre le contrat est ouvert aux candidats évincés, ce recours peut être formé dans un délai de deux mois suivant la transmission pour publication de l'avis d'attribution du marché.

3. Dispositions diverses

Le contrat et les documents afférents sont consultables dans les conditions de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

4. Références des avis initiaux

Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence, publié le 26 septembre 2008 dans l'Opinion Indépendante n°2843.

5. Date d'envoi du présent avis : 26 mars 2009

---

notaires

OFFICE NOTARIAL
M. BURGAN
A. BENGUIGUI
R. HILTENBRAND
44, Rue d'Alsace Lorraine
et 21 Place Victor Hugo
31000 TOULOUSE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Robert HILTENBRAND, Notaire à TOULOUSE (Haute-Garonne), 44 Rue d'Alsace Lorraine, le 25 Mars 2009, Monsieur Pierre ESTIVAL, retraité de l'éducation nationale, et Madame Sonia LACAZE, retraitée de l'éducation nationale, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-JEAN (31240), 32 Rue Léon Foucault. Nés savoir : Monsieur ESTIVAL à DECAZEVILLE (12300) le 29 décembre 1937, Madame LACAZE à ALGER (ALGERIE) le 9 octobre 1944, Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de L'UNION (31240), le 7 juin 1997. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. «Résidents» au sens de la réglementation fiscale ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître BENGUIGUI, notaire à TOULOUSE

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion
Le Notaire.

---

notaires

SCP
"Philippe GILLODES
Ariel PASCUAL
Marc IWANESKO
Catherine
BOURNAZEAU-MALAVIALLE"
Notaires associés
21, Avenue Georges Pompidou
TOULOUSE

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

Monsieur René, Pierre Jean BONNEFILLE-FOURMENT, Retraité, et Madame Marie, Claire DABBADIE, son épouse, demeurant ensemble à BLAGNAC (31700), 28 Vieux Chemin de Grenade,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de BLAGNAC (31700) le 24 février 1968

ont, aux termes d'un acte reçu par Me Marc IWANESKO Notaire associé à TOULOUSE le 27 mars 2009 adopté la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Conformément au 2ème alinéa de l'article 1397 nouveau du Code civil les tiers disposent d'un délai de trois mois pour s'opposer à la modification dudit régime matrimonial.

En cas d'opposition, le changement de régime matrimonial devra être homologué dans les formes prévues à l'article 1397 nouveau du Code civil.

Pour les oppositions élection de domicile est faite au siège de la Société Civile Professionnelle sus nommée à TOULOUSE, 21 avenue Georges Pompidou

---

Liberté - Egalite - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de l'Environnement

Par arrêté préfectoral du 25 mars 2009, les prescriptions relatives à la réhabilitation de l'ancien site d'exploitation de la société Grande Paroisse - 143, route d'Espagne, à TOULOUSE, ont été modifiées. La surveillance de la qualité des eaux de surface a été supprimée compte tenu de l'absence d'impact mesuré et le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines a été modifié.

Ces prescriptions ont été élaborées dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE (Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs), ainsi que dans les mairies de PECHBUSQUE, PORTET-sur-GARONNE, RAMONVILLE-SAINT-AGNE et VIEILLE-TOULOUSE.

Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Françoise SOULIMAN

Avis de changement de régime matrimonial

Information concernant les époux

Monsieur Casimir, **POIZAT,** retraité, et Madame Yvette, Antoinette **MEYER,** retraitée, son épouse demeurant ensemble à TOULOUSE (31100), 205 rue Henri Desbats,

Mariés sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée au CONSULAT DE FRANCE de TUNIS (TUNISIE), le 27 février 1951.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jacques VAISSIERE, notaire à TOULOUSE, le 26 mars 2009,

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jacques VAISSIERE notaire à TOULOUSE.

Pour avis et mention.
Le Notaire

---

notaires

SCP "Philippe GILLODES
Ariel PASCUAL
Marc IWANESKO
Catherine
BOURNAZEAU-MALAVIALLE"
Notaires associés
21, Avenue Georges Pompidou
TOULOUSE 31506

AVIS D'INSAISISSABILITE

Suivant acte reçu par Maître PASCUAL, Notaire à TOULOUSE, le 26/02//2009, publié à la conservation des hypothèques de TOULOUSE 2° bureau, le 09/03/2009, volume 2009 P, n° 2004

Mr Thierry PINOT (RCS TOULOUSE 501 999 478), demeurant à TOULOUSE (31100), 41 avenue W Churchill a requis le notaire sus nommé d'enregistrer sa déclaration d'insaisissabilité en application des dispositions des articles L. 526-1 à L. 526-3 du Code de commerce de sa résidence principale sis TOULOUSE (31100), 41 avenue W Churchill, cadastrée section 842 BM n° 25 1 impasse des bosquets pour 3A 1 CA.

Pour avis

52 SEMAINES POUR
40 EUROS
SEULEMENT

Grand Toulouse

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 4ème Modification du "Plan d'Occupation des Sols du Grand Toulouse, Commune de Castelginest"

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de quatrième Modification du «Plan d'Occupation des Sols (POS) du Grand Toulouse, commune de Castelginest», est ouverte **du vendredi 27 mars 2009 au mercredi 29 avril 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- à des adaptations réglementaires écrites de la zone NC
- à la modification d'un emplacement réservé en bord de l'Hers pour permettre l'extension d'une station d'épuration,
- à des modifications réglementaires de la zone UB.
- ainsi qu'à l'intégration au titre des servitudes du POS, du Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPRS)

A cet effet, Madame GROLLEAU, secrétaire de Mairie à la retraite, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du POS ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Castelginest (Place du Général de Gaulle - 31780 Castelginest) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Castelginest : du lundi au samedi aux heures habituelles d'ouverture au public.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Madame le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Castelginest :

- vendredi 27 mars 2009, de 14h à 18h,
- samedi 4 avril 2009, de 9h à 12h,
- mercredi 29 avril 2009, de 14h à 18h,

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur - 4ème Modification du POS - Mairie de Castelginest - Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle - 31780 Castelginest

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Castelginest.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Castelginest.

MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE

L'UNION

COMMUNE DE L'UNION

PROCEDURE ADAPTEE SECTEUR BATIMENT

MISE AUX NORMES DE LA CUISINE CENTRALE

Mode de passation : Procédure Adaptée

Type/objet du marché : Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise aux normes de la cuisine centrale

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine centrale, avenue de Vignemale 31240 L'UNION

Caractéristiques principales : Missions de base loi MOP avec EXE et OPC

Prestations divisées en lots : non

Délais d'exécution : dans les meilleurs délais

Date prévisionnelle de commencement des travaux : mai/juin 2009

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Ceux prévus aux articles 44 et 45 du CMP

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la pondération des critères ci-dessous :

Prix noté sur 5

Références notées sur 5

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 15 avril 2009 à 12H00

Délai minimum de validité : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Renseignements complémentaires :

Renseignements complémentaires auprès de Monsieur THEVENET - Adjoint au Maire. Mairie de l'Union

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mars 2009

Vous constituez votre société
Vous augmentez votre capital
Vous transférez votre siège social
Vous changez de gérant
Vous cédez votre fonds de commerce

Pensez
OPINION INDEPENDANTE